

Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires

Paiements directs et données agri-viticoles

Avenue de Marcelin 29 Case postale CH - 1110 Morges

Plan d'action phytosanitaire cantonal

Plan phyto vaudois: Mesure 1/2/3/4 Formulaire de demande d'aide à l'investissement

<u>Den</u>	nandeui	<u>r :</u>							
Num	néro d'ex	ploitat	ion		Conditions d'octroi				
Nom, Prénom					Les exigences des différentes mesures sont détaillées dans la brochure du Plan phyto. vaudois téléchargeable sur le site de Prométerre.				
Rue									
NPA/ Localité									
Téléphone/Mobile									
E-Ma	ail								
Mesure 1 : Aide à l'investissement pour les outils et machines de désherbage mécanique (maximum 2 demandes par exploitation sur la durée du projet)									
		Nive	Niveau 1		25% du coût d'acquisition, max CHF 6'000				
		Niveau 2			25% du coût d'acquisition, max CHF 12'000				
Mesure 2 : Aide à l'investissement pour les places de remplissage/lavage mobiles									
			nstallation (cumulable) utions : 50% du coût de l'installation, max. CHF 5'000 par exploitation et sur la durée du projet.						
		Place de remplissage/lavage et de transvaseme				l'écoulement à l'extérieur			
			Cuve de stockage de l'eau de lavage double m			nanteau ou avec bac de récupération 100%			
		Système mobile de traitement de l'eau de lavag (p. ex. RemDry, Ecobang, Osmofilm ou Biobac)				je qui fonctionne en circuit fermé			
Mesure 3 : Aide à l'investissement pour des pulvérisateurs viticoles et arboricoles permettant une application face-par-face ou ayant un flux tangentiel									
		Niveau 1		25% du coût d'acquisition, CHF 6'000 /exploitation					
		Niveau 2		25% du coût d'acquisition, CHF 10'000 /exploitation					
Mesure 4 : Aide à l'investissement pour des équipements de protection individuelle du travailleur									
		Masques et filtres pour cabine		50% du coût d'acquisition, CHF 1'000 / exploitation et par an					
		•				Suite au verso			





Description et caractéristiqu	<u>ies techniques :</u>							
Description de la machine/inve	estissement/matériel :							
Marque/Modèle :								
Fournisseur :								
T Garringsoar :								
Numéro de série :								
Coût de la machine/investisser	ment/matériel :		CHF					
Culture concernée : □Vit	iculture	□Maraîchage	☐Grandes cultures					
 Aucune contribution n'est garantie avant le traitement de la demande. Joindre une copie de la <u>facture d'achat acquittée</u> afin de valider le versement de la contribution. L'aide est octroyée sous réserve du budget cantonal. Un report du versement de l'aide à l'année suivante est possible. 								
Lieu et date :		Signature :						

Ce formulaire est à retourner dûment rempli jusqu'au 31 août de l'année de contribution, par courrier à la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires, Avenue de Marcelin 29, case postale, 1110 Morges. Le requérant sera contacté après traitement de la demande, fin septembre, pour confirmer l'acceptation de la prise en charge.